



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 26 juin 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-six juin à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM COMBET - CURETTI - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RICARD - MM ALBA - AYMES (Suppléant) - BARBARO - BARBERA - BOUTIE - CASTAGNE - GALZIN - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - REYJAUD (Suppléant) - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

*Mme Marie-Chantal BATUT a donné procuration à M. François FOURES.
M. Olivier DUVAL a donné procuration à Mme Catherine RABOU.*

N° 2018/84

Objet : EHPAD Résidence La Grèze : approbation de l'Etat des Prévisions des Recettes et des Dépenses 2018

Vu l'article 58 de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

Vu le décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article 312-1 du code de l'action sociale et des familles,

Vu la notification du forfait soins pour l'année 2018 de l'ARS en date du 1^{er} juin 2018,

Vu la notification des produits de la tarification, des tarifs journaliers et du forfait global de dépendance pour l'exercice 2018 du Département du Tarn en date du 6 avril 2018,

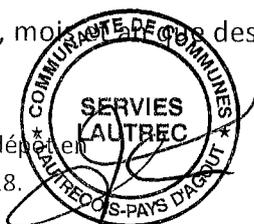
Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté d'adopter l'Etat des Prévisions de Recettes et de Dépenses (EPRD) 2018 de l'EHPAD Résidence La Grèze conformément aux notifications du Département et de l'ARS.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve l'Etat des Prévisions de Recettes et de Dépenses (EPRD) 2018 du Budget Annexe EHPAD Résidence La Grèze de la Communauté de Communes du Lautrécois Pays d'Agout tel que notifié par les Tutelles.

Fait et délibéré, les jours, mois et années dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 28 juin 2018.



Raymond GARDELLE